

Le Complexe Éducatif Canin

situé au 625 Côte Terrebonne
à Terrebonne



présente un

Concours d'agilité homologué par l'AAC

Le dimanche 27 mai 2018

Inscriptions limitées

Pas de période de familiarisation

Juge : Julie Sansregret (St-Lazare)

Ordre des parcours

Expert Sauteur
Intermédiaire Sauteur
Novice Sauteur
Steeplechase
Intermédiaire Snooker
Expert Snooker
Novice Enjeu
Intermédiaire Enjeu
Expert Enjeu
Novice Standard
Intermédiaire Standard
Expert Standard

POUR VOTRE INFORMATION...

- Les épreuves débiteront à 8h00 et se termineront à 17h00
- Tous les chiens obtenant un pointage qualificatif recevront une rosette de qualification.
- Des rubans seront décernés de la 1^{ière} à la 4^{ième} place dans chaque division.
- Une rosette sera décernée à tous ceux qui réussiront un titre.
- **Tous les jeunes manieurs obtenant un pointage qualificatif recevront une rosette de qualification. Un classement distinct sera fait pour les jeunes manieurs.**

Visitez notre site web www.ComplexeEducatifCanin.com/ section activités

Ouverture des inscriptions le 15 mars

(toute inscription reçu avant cette date sera refusé)

Fermeture des inscriptions le 14 mai (ou lorsque la limite est atteinte)

Aucune annulation, changement ou remboursement après la date de fermeture des inscriptions

AVIS AUX CONCURRENTS

- ✓ Cette compétition sera tenue selon les règlements de l'AAC. Les obstacles seront choisis parmi ceux décrits dans les règlements de l'AAC. **Nos zones de contact n'ont pas de surface en caoutchouc.** En envoyant leurs inscriptions, il est entendu que les compétiteurs sont familiers avec les Règlements qui régissent les concours d'agilité de l'AAC **et ceux du Programme pour Jeunes Manieurs.** Nous nous réservons le droit de refuser une inscription. Chaque compétiteur participe à l'événement à ses propres risques. La formule de décharge au bas du formulaire d'inscription **doit être signée** pour satisfaire aux exigences d'inscription de l'AAC.
- ✓ **Les jeunes manieurs doivent avoir un numéro d'identification. Un nouveau règlement permet aux jeunes manieurs de s'inscrire aux autres épreuves offertes. Le temps de parcours utilisé sera celui pour les chiens de la catégorie Vétéran. La palissade sera à 5 pieds. Le concurrent sera éliminé si le parent/gardien entre dans l'enceinte ou offre son assistance de l'extérieur de l'enceinte.**
- ✓ Pour participer à cette compétition, les chiens de race pure ou croisée doivent être âgés de 18 mois et plus et posséder une carte d'identité de l'AAC. Ne seront pas admis: les chiennes en chaleur, les chiens souffrant d'une blessure et les chiens qui démontrent de l'agressivité envers les gens ou les autres chiens. **Un chien inscrit à des épreuves pour jeune manieur ne doit pas exécuter le même parcours deux fois.**
- ✓ **Tous les chiens doivent être en laisse, sauf lorsqu'ils exécutent leur parcours ou qu'ils se réchauffent dans l'aire de réchauffement désignée. Ce règlement sera rigoureusement appliqué.** Aucune laisse, collier, nourriture, jouet ou autre aide ou dispositif n'est permis sur le parcours.

FRAIS D'INSCRIPTION

- ✓ Aucun remboursement, annulation ou changement ne sera fait après la date de fermeture des inscriptions ou dans l'éventualité que le chien ou le manieur ne se présente pas, est éliminé ou expulsé par le comité responsable du concours, un juge ou un vétérinaire ou en cas de température inclémente.
- ✓ Il est entendu que les compétiteurs ont l'entière responsabilité du comportement de leurs chiens et/ou de leurs enfants. Un compétiteur dont le chien ou l'enfant constitue une nuisance ou dont le comportement est dangereux peut, à la discrétion du comité responsable du concours, se voir demander de quitter le terrain et les frais d'inscription ne seront pas remboursés. Les questions de discipline seront référées au comité de discipline de l'AAC qui les examinera.
- ✓ Les participants qui annulent avant la date de fermeture obtiendront un remboursement (par chèque) après la date du concours.
- ✓ Le propriétaire d'une chienne en chaleur ou dont le chien est blessé obtiendra un remboursement, à condition qu'il en avise la secrétaire au plus tard le vendredi 25 mai et qu'un certificat du vétérinaire soit présenté.
- ✓ Tous les remboursements sont assujettis à des frais administratifs de 10% . Des frais de 20\$ s'appliqueront pour les chèques retournés et un rapport sera fait au AAC.
- ✓ Les chiens qui ont reçu un brevet avant le concours seront admis à passer au niveau supérieur pourvu que la secrétaire en soit avisée par écrit au plus tard le lundi précédent.
- ✓ Une pré-confirmation sera envoyée à chacun des participants dès la réception de votre inscription & paiement. Une confirmation d'inscription sera envoyée à tous aussitôt que possible après la date de fermeture.
- ✓ Notez qu'il y a un espace restreint pour les cages, les abris & les autos. Veuillez stationner à l'endroit désigné.
- ✓ Ce concours a lieu à l'extérieur sur un terrain gazonné et il aura lieu **beau temps mauvais temps**. Un boyau d'arrosage et une piscine d'enfant sont à la disposition des chiens. Une toilette publique extérieure sera disponible pour les participants.
- ✓ Prévoyez une protection contre le soleil, la pluie et/ou le froid pour vous et votre chien. SVP, ramassez vos mégots de cigarettes, vos dégâts et ceux de vos chiens.

DESCRIPTION DES CATÉGORIES & DES HAUTEURS DE SAUT

- ✚ La catégorie **Spécial** est offerte à tous les chiens : Si un chien de 2 ans et plus est inscrit à une épreuve en Spécial lors d'un concours homologué, il ne peut plus être inscrit à une épreuve dans la catégorie Régulier (ne s'applique pas aux chiens de moins de 2 ans). Cependant, les règlements de l'AAC permettent de revenir en Régulier une seule fois dans la carrière du chien en faisant une demande écrite au directeur de sa région.
- ✚ La catégorie **Vétéran** est offerte à tous les chiens de 7 ans et plus. Cette catégorie s'adresse également aussi aux chiens de 5 ans et plus qui ont participé depuis au moins 12 mois à des épreuves homologuées dans la catégorie Spécial. Dès qu'un chien est inscrit à une épreuve d'un concours homologué dans la catégorie Vétéran, il ne peut plus être inscrit dans les catégories Régulier ou Spécial
- ✚ La catégorie **Vétéran DD** est offerte aux chiens vétérans courant 2 hauteurs plus basses que leur hauteur régulière.

<i>A compter du 1 janvier 2018, nouvelles hauteurs de sauts</i>				
Taille du chien au garrot	Régulier	Spécial	Vétéran	Vétéran DD
< = 12 pouces	8 ou 12	4	4	N/A
> 12 et < = 15	12 ou 16	8	8	4
> 16 et < = 18	16 ou 20	12	12	8
> 18 et < = 22	20 ou 24	16	16	12
> 22	24	20	20	16

NOTES IMPORTANTES POUR LE REMESURAGE DES CHIENS EN 2018.

Tous les chiens participants à des concours homologués en 2018 devront avoir une nouvelle carte ID et les chiens devront tous être remesurés. Il est de votre responsabilité de lire toutes les informations relatives à cette nouvelle procédure et d'avoir en main, votre nouvelle carte ID pour tous les concours de 2018.

Vous trouverez toute l'information sur les changements s'appliquant en 2018 sur le site Web de l'AAC, sous l'onglet Formulaire/2018. Vous y trouverez les hauteurs de saut, les divisions, l'info sur la procédure de prise de mesures en 2018 et la demande de carte d'ID du chien.

<http://aac.ca/fr/2018-forms>

Il sera possible de faire mesurer votre chien lors de notre concours.

Si vous avez des questions en lien avec votre carte ID, la procédure de remesurage et les hauteurs de sauts, nous vous demandons de bien vouloir les adresser directement à l'AAC. Par contre, il vous sera possible de faire mesurer vos chiens lors de notre concours si vous avez votre nouvelle carte ID en main.

ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE DES CHIENS À TOUS LES CONCOURS EN 2018

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, tous les chiens devront s'enregistrer à chaque concours. Les conducteurs/propriétaires doivent montrer la carte d'ID de leur chien pour que le club organisateur vérifie que le chien a été mesuré et est inscrit dans la bonne hauteur de saut et catégorie

DIRECTIONS

- de Montréal par la 25 nord en direction de Terrebonne : puis prendre la sortie 22 Ouest, à lumière tourner à droite, à l'autre lumière tourner à gauche, continuez sur 7 km, nous sommes au 625 Côte Terrebonne sur votre droite clôture blanche.
- de Montréal par la 19 nord en direction de Bois des Filions : tourner à droite sur Adolphe Chapleau, continuez sur 3 km, (Adolphe Chapleau devient Côte Terrebonne), nous sommes au 625 Côte Terrebonne sur votre gauche clôture blanche.
- de la 640 ouest : prendre la sortie 28 (sortie Bois des Filions) à la lumière tournez à droite, à la 2ième lumière tournez à gauche sur Adolphe Chapleau, continuez sur 3 km, (Adolphe Chapleau devient Côte Terrebonne), nous sommes au 625 Côte Terrebonne sur votre gauche clôture blanche.
- de la 640 est : prendre la sortie 28 (sortie Bois des Filions) à la lumière tournez à droite, à la lumière suivante tournez à gauche sur Adolphe Chapleau, continuez sur 3 km, (Adolphe Chapleau devient Côte Terrebonne), nous sommes au 625 Côte Terrebonne sur votre gauche clôture blanche.
- de la 440 ouest : prendre la sortie 27, suivre les indications pour la 19 nord en direction de Bois des Filions

✂ -----

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Le bon déroulement d'un concours dépend de la participation bénévole.
Si vous avez des disponibilités et de l'intérêt, votre support sera grandement apprécié.
Vous êtes invités à indiquer dans les cases appropriées, les classes pour lesquelles
vous seriez disponible ainsi que les tâches que vous pourriez accomplir.
Nous fournirons lunch, rafraîchissements & coupons rabais selon votre contribution.
Une confirmation vous parviendra par courriel.

Nom _____ Courriel _____

Concours du 27 mai	Monteur de parcours	Monteur de barre	Gatekeeper	Coureur de laisse	Timer	Scribe
Expert Sauteur						
Inter Sauteur						
Novice Sauteur						
Steeplechase						
Inter Snooker						
Expert Snooker						
Novice Enjeu						
Inter Enjeu						
Expert Enjeu						
Novice Standard						
Inter Standard						
Expert Standard						

Complexe Éducatif Canin

Formulaire d'inscription pour le concours du 27 mai 2018

Un formulaire par chien, SVP écrire lisiblement

Nom du propriétaire			
Nom du manieur (si différent)			
Adresse complète			
Téléphone			# AAC Jeune Manieur
Courriel			
Nom du chien			# AAC
Race			
Date de naissance (jj/mm/aa)			Hauteur à l'épaule
Ordre des parcours	FEO	Catégorie	Hauteur de saut
Expert Sauteur (MJ1)		Régulier (R)	4
Intermédiaire Sauteur (AJ1)		Spécial (S)	8
Novice Sauteur (SJ1)		Vétéran (V)	12
Steeplechase (SC1)		Vétéran DD (W)	16
Intermédiaire Snooker (AS1)		Jeune Manieur (J)	20
Expert Snooker (MS1)			24
Novice Enjeu (SG1)			
Intermédiaire Enjeu (AG1)			
Expert Enjeu (MG1)			
Novice Standard (ST1)			
Intermédiaire Standard (AD1)			
Expert Standard (MA1)			
15\$ x _____ parcours = \$ _____ FEO : 10\$ x _____ parcours = \$ _____ <i>Communiquer avec nous pour les règlements concernant le FEO</i> Jeune Manieur : 10\$ x _____ parcours = \$ _____			Grand total : \$ _____

Ouverture des inscriptions le 15 mars 2018 & fermeture des inscriptions le 14 mai 2018

L'inscription, l'entente et le paiement doivent être reçus au plus tard à la date de fermeture.

Retournez le formulaire avec votre chèque au nom de **Lise Malouin** (pas de chèques postdatés)

Postez le tout à : Carole Laroche, 8820 Chartrand, Laval QC, H7A 1N1 450-665-0719 schnauzer@videotron.ca

L'inscription n'est pas valable si l'entente n'est pas signée, datée et soumise avec les frais appropriés.

ASSOCIATION D'AGILITÉ DU CANADA (« AAC ») ENTENTE, décharge et renonciation

L'inscription n'est pas valable si l'entente n'est pas signée, datée et soumise avec les frais appropriés.

Nom du conducteur :

Nom du chien 1 : N° ID AAC du chien :
Nom du chien 2 : N° ID AAC du chien :
Nom du chien 3 : N° ID AAC du chien :
Nom du chien 4 : N° ID AAC du chien :

En contrepartie de l'acceptation de cette inscription par l'AAC et par **Complexe Educatif Canin** (le « club organisateur ») et de l'occasion de participer au concours et/ou de faire juger le chien à ce concours ou cette compétition, je, en tant que soussigné, confirme ce qui suit :

1. J'atteste que le suis le propriétaire réel du chien ou l'agent autorisé du propriétaire réel du chien et que le chien ne constitue pas un danger pour les personnes, les biens et les autres chiens.
2. Il est entendu que l'AAC ou le club organisateur de la compétition peut refuser mon inscription pour toute raison qu'il juge suffisante.
3. Je comprend et je reconnais que participer à la compétition comporte certains risques, y compris, sans s'y limiter, des risques de blessures (y compris des blessures graves et la mort) pour moi-même, le chien, un autre chien sous ma responsabilité et les personnes que j'ai invitées (les « personnes apparentées »), de dommages aux biens et autres pertes. Je renonce à toute réclamation que je peux avoir maintenant et dans le futur et je dégage de toute responsabilité l'AAC, le club organisateur et ses dirigeants, administrateurs, comités, représentants, employés, bénévoles ou agents (le « personnel ») et je consens à ne pas tenter de poursuite contre eux en cas de blessures, de décès, de dommages aux biens ou autres pertes que moi ou mes personnes apparentées peuvent avoir subis, quelle qu'en soit la cause, y compris la négligence, une rupture de contrat, légale ou autrement, des fautes et des erreurs de jugement quelconques.
4. J'assume entièrement la responsabilité de ma conduite et de celle de mes personnes apparentées pendant la totalité de la compétition. J'accepte d'indemniser l'AAC, le club organisateur et le personnel de toute réclamation qui peut être faite contre eux ou des coûts, frais, dépenses ou obligations (y compris, sans s'y limiter, les honoraires d'un avocat) encourus par l'AAC, le club organisateur et le personnel qui peut se produire en raison :
 - (a) de tout acte ou omission de ma part, de la part de mes personnes apparentées ou de toute personne dont je suis responsable devant la loi; ou
 - (b) d'un comportement agressif du chien ou de tout autre chien sous ma responsabilité.
5. J'ai lu et compris les règlements régissant la compétition et les règlements supplémentaires (le cas échéant) figurant dans le programme officiel du concours de même que les politiques de l'AAC relatives à la discipline (collectivement les « règlements »). J'accepte de respecter les règlements et de me conduire conformément aux règlements et de faire en sorte qu'il en soit de même pour le chien. Il est entendu que moi et/ou le chien pouvons faire l'objet de mesures disciplinaires ou de sanctions pour avoir enfreint les règlements et j'accepte de respecter toute mesure disciplinaire décidée par l'AAC et d'être lié par celle-ci.
6. Il est entendu que l'AAC et/ou le club organisateur peuvent, dans le cadre de l'administration de la compétition ou de la conduite de ses activités en général, recueillir, utiliser ou divulguer mes renseignements personnels et que tous les renseignements personnels recueillis, utilisés ou divulgués par l'AAC et/ou le club organisateur seront traités conformément à la politique de l'AAC et aux lois applicables sur la confidentialité des renseignements personnels. Je consens par la présente à ce que l'AAC et/ou le club organisateur puissent recueillir, utiliser ou divulguer mes renseignements personnels.

Décharge visant les médias et renonciation au droit à la vie privée

J'accorde par la présente à l'AAC et ses filiales, représentants, agents et ayants droit, le droit et la permission d'utiliser mon nom, le nom de mon chien, ma biographie, ma ressemblance, ma photographie, ma voix ou tout autre indice d'identité pour diffusion, télédiffusion, câblodiffusion, transmission ou distribution sous tout format ou dans tout média qui existe maintenant ou existera dans le futur.

Renonciation au droit à la vie privée et au droit à l'image

De plus, je dégage par la présente l'Association d'agilité du Canada et ses filiales, représentants, agents et ayants droit, de toute réclamation ou cause d'action pour invasion du droit à la vie privée, droit à l'image ou tout autre droit semblable.

7. J'ai eu la possibilité de lire et de comprendre les modalités de cette entente avant de la signer et je l'ai fait en toute connaissance de cause. Il est entendu qu'en signant cette entente, je restreins mes droits légaux et je signe cette entente volontairement et de plein gré.

Signature : _____
Signature d'un parent ou d'un tuteur si le conducteur a moins de 18 ans

Date (jj/mm/aa): _____